

## **PV de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2023.**

Excusés : Cristèle Jonnart, Yves Decroly, Bastien Manchon, Hélène Gutt, Jean-François De Bock, Simon Leens,  
Les membres de l'AG se réjouissent de voir un élève parmi les participants de cette soirée.

1. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2022 est approuvé.
2. Rapport d'activités
  - a. Ce dernier a été présenté au conseil de participation lundi 21 novembre et ce conseil a rendu un avis favorable à sa diffusion.
  - b. Il est disponible au secrétariat ou sur le site [www.ecoledecroly.be](http://www.ecoledecroly.be) depuis le du 21
  - c. Les points suivants sont développés :
    - i. Decro-liens
    - ii. Les groupes de soutien à l'école :
      1. Compagnons de l'inclusion
      2. Groupe mobilité
      3. Comité fête de l'école
      4. L'association garderie
3. Présentation des comptes et rapport du commissaire-réviseur.
  - a. Les comptes sont présentés : La trésorerie est en équilibre
  - b. Nous avons au bilan une perte de 144.00€ liée à
    - i. Augmentation des Coûts salariaux
    - ii. La perte est compensée partiellement par une subvention exceptionnelle de la part de l'ASBL Ecole Nouvelle.
    - iii. Structurellement le bureau s'engage à contrôler les dépenses entre-autre salariales
  - c. Madame Fischer commissaire réviseure nous invite à approuver les comptes sans réserve
    - i. Elle nous invite à ne plus présenter de bilan avec un déficit pour que l'école garde une capacité d'investissement dans l'avenir.
    - ii. Elle nous rappelle que les comptes doivent être déposés à temps à la Banque Nationale.
  - d. Les comptes sont approuvés par les membres de l'assemblée générale

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire réviseur.
  - a. Décharge est donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration
  - b. Décharge est donnée à la commissaire réviseure.
  
5. Nomination des membres du Conseil d'administration (art. 7 des statuts)
  - a. Sont nommés les nouveaux administrateurs délégués de classe
  - b. Il est rappelé que les parents ne peuvent être élus que pour une seule classe.
  - c. Une invitation a été envoyée par @mail pour avoir les cartes d'identité des nouveaux membres pour faire le dépôt au greffe du tribunal.
  
6. Mise en conformité des statuts de l'ASBL (version adaptée disponible au secrétariat depuis le 21 novembre).
  - a. Les nouveaux statuts sont présentés. Aucune remarque n'est formulée.
  - b. Le quorum des 2/3 des membres de l'assemblée générale n'étant pas présents, l'assemblée ne peut délibérer valablement au sujet des nouveaux statuts.
  - c. Une assemblée générale extraordinaire est organisée le 11 décembre 2023 à 18 heures drève des Gendarmes 45 à 1180 Uccle.
  
7. Election de 6 parents pour un mandat de 2 ans au Conseil de Participation.
  - a. Rappel du rôle du conseil de participation  
8 parents se déclarent intéressés. Tout le monde sera le bienvenu, sans faire de distinction entre effectif.ve.s et suppléant.e.s
  - b. Sont nommés pour l'école Secondaire
    - i. Vincent Brison
    - ii. Vincent Van Osta
    - iii. Sandra Mordant
    - iv. Simon Cooreman
  
  - c. Sont nommés pour l'école Fondamentale
    - i. Cécile Jottrand
    - ii. Gilles Schoonejans
    - iii. Arnaud Gendrot
    - iv. Sandrine Vanhamme

8. Divers.

La réunion est clôturée à 21h45 par son président.

C. DELACROIX  
Secrétaire

M. DECROLY  
Président.